

SHC

ronnement. Aucun habitacle, aucun mode apparent de propulsion. Les piliers d'angle étaient éblouissants. L'objet présentait toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. D'après moi, une structure de cette taille ne peut pas voler. Durée de l'observation : entre trois et cinq minutes. Le temps semblait figé (3). L'objet a disparu à l'horizon, visible à 20 ou 30 km. La perte apparente d'altitude et de luminosité était due à l'éloignement. Mon épouse et moi n'avons aucune preuve à avancer. Il aurait dû y avoir des centaines, voire des milliers de témoins... »

N.B. : une heure ou une heure et demie plus tard, une forme lumineuse, « d'abord faite de flammes, puis se transformant en boule

de feu » a été observée à Roanne et à Riorges. Le journal *Le Progrès* du jeudi 1^{er} août, n° 51599 (69G), Ouest lyonnais et Val de Saône, explique l'observation par une lanterne thaïlandaise.

2 : Rappelons qu'une taille apparente est un angle, et non une longueur. A une indication telle que celle qui est donnée ici, on ne peut que répondre : « 50 cm, vus à quelle distance ? ». On peut supposer que le témoin a simplement *estimé* le diamètre (réel, et non apparent) de cette "roue" à 50 cm.

3 : Cette remarque a été formulée dans de nombreux rapports d'observations. Elle pourrait être d'une importance primordiale dans la compréhension de ce genre d'expérience. (NDLR)

deuxième quinzaine d'août : nombreuses observations de boules lumineuses

Alors que la première moitié du mois semble avoir été très calme, on compte de nombreuses observations nocturnes de boules lumineuses au cours des deux semaines suivantes. Plusieurs d'entre elles (et pas celle, étrangement médiatisée, du Havre dans la soirée du 5 septembre) ne sont manifestement pas explicables par des lanternes thaïlandaises. Nous verrons cela dans LDLN 415...

combustions humaines spontanées

LDLN, N 414. OCTOBRE 2013

Jean Sider

En marge de l'ufologie proprement dite, Jean Sider nous présente ce qu'il a pu apprendre, au fil des ans, sur un phénomène des plus inquiétants.

première partie :

les mains en feu !

deux cas français de combustion spontanée

Dans le numéro 178 (octobre 1978) de LDLN, Fernand Lagarde a évoqué l'affaire d'Uruffe (Meurthe-et-Moselle), qui s'était produite le 12 mai 1977 : une certaine Mme Kazmierczak avait péri, presque entièrement carbonisée. Les enquêtes diligentées par les autorités n'avaient pas permis de comprendre comment ce drame avait pu se produire. L'ancien officier de Gendarmerie Jean-Pierre Fabre a exposé en détail les recherches des enquêteurs dans son livre Les Feux Meurtriers (éditions Anne Carrère /Michel Lafon, 1993), pp. 45 à 81.

Nous allons, dans cette première partie, examiner deux cas non létaux. En effet, les combustions spontanées d'êtres humains (CSH) sont quasi systématiquement mortelles, pour autant que je sache. De plus, les victimes sont toujours seules lorsqu'elles se trouvent confrontées à ce type d'expérience paranormale, et enfermées à clé dans leur appartement, sauf dans de rarissimes cas.

Je n'évoquerai pas, dans cette première partie, les cas de CSH "classiques", que j'aborde dans le tome 2 de mon dernier livre (1), plus précisément dans le chapitre consacré aux dommages corporels et matériels causés par des ovnis et autres phénomènes de la même « famille ».

L'exposé qui va suivre est la transposition d'une communication publiée dans *Fortean Times* n°50 (été 1988), initialement publiée en français. Il

